



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présidence :** Mme Sonia BRAU, Maire

**Présents :** Mme Sonia BRAU, M. SAMAMA Joseph, Mme DUCHON Lydie, M. LANCELIN Henri, Mme MARVIN Sophie, M. de NAZELLE Jérôme, Mme BARRÉ Anne, M. DANTAS Isidro, Mme KHALDI Olga, M. BOIRE Vladimir, Mme BULLIER Jessica, M. JOURDAN Yves, M. DEGROOTE Georges, Mme ROUSSEAU Marie-Laure, M. CREMER Etienne, Mme GRATECAP Karine, M. BELLOTTI Cédric, Mme LACROIX Graziella, M. PERUCH Stéphane, Mme SANDRIN Clara, M. CLAIREMBAULT Freddy, M. Vincent VICTOR, Mme DOUET Flore, M. ANELLI Dominique, Mme LAMARRE Maggy, M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. GHERRAS Bilal, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra

**Absents excusés :** Mme Virginia DA SILVA pouvoir à Mme Jessica BULLIER, Mme QUINTARD Joselyne pouvoir à M. Etienne CREMER,

**Secrétaire :** Mme SANDRIN Clara

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	33	35

**Réf. 2026/04/26 - OBJET – Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)**

**Le Conseil municipal,**

Vu l'article L.2121-29 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu les orientations de l'Organisation mondiale de la santé relatives au programme « Villes Amies des Aînés.

Considérant les enjeux liés au vieillissement de la population,

Considérant l'intérêt pour la commune, forte de structurer et renforcer sa politique en direction des aînés,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20260408-2026-04-26-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2026

**DELIBERE**

**Article 1 :** En application de l'article L 2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du délégué titulaire et de son suppléant devant représenter la commune au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).

**Article 2 : Décide** l'adhésion de la Ville au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

**Article 3 : Désigne à l'unanimité** en qualité de représentant titulaire M. Joseph SAMAMA et Mme Sonia BRAU en qualité de suppléante.

**Article 4 : S'engage** à mettre en œuvre la démarche « Villes Amies des Aînés » dans ses différentes étapes (diagnostic, plan d'actions, évaluation, participation au réseau) ;

**Article 5 : Précise** que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal, pour un montant annuel de 700,00€ ;

**Article 6 : Autorise** le Maire à signer tout acte, document, demande de subvention ou convention nécessaire à l'exécution de ce projet.

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : **16 AVR. 2026**

**Sonia BRAU**

Maire



**Clara SANDRIN**

Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20260408-2026-04-26-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2026